

(1)

(N° 60.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1896.

Budget des Dotations pour l'exercice 1897 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. KOCH.

MESSIEURS,

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1897 s'élevait primitivement à la somme de 4.858,500 francs. soit une augmentation de 7,740 francs sur le Budget voté en 1896. Le Budget amendé qui nous est soumis par le Gouvernement s'élève à 4,865,200 francs.

Les augmentations de 7,740 francs sur le Budget de 1896, et de 26,700 francs sur le projet primitif sont justifiées dans les notes préliminaires. Elles résultent en partie de l'augmentation des traitements du personnel des bureaux de la Cour des Comptes et de la revision du règlement de leur avancement, mesures prises par le Collège de la Cour des Comptes à la suite des réclamations qui s'étaient produites l'année dernière à la Chambre, lors de la discussion du Budget. Toutes les sections ont adopté le projet de Budget.

Par dépêche du 7 de ce mois, M. le Ministre des Finances informe M. le Président de la Chambre des Représentants que le Sénat lui a exprimé le désir de voir majorer de 60.000 francs le crédit de 125,000 francs prévu pour les besoins de ses services.

M. le Ministre propose d'amender en conséquence le projet de Budget et de porter à 185,000 francs le crédit inscrit à l'article 3.

Le montant total des crédits sollicités pour le Budget des Dotations pour l'exercice 1897 se trouverait ainsi fixé à 4,925,200 francs.

A l'unanimité des membres présents, la section centrale vous propose l'adoption du projet de Budget des Dotations avec les amendements présentés.

Le Rapporteur,
JULIEN KOCH.

Le Président,
P. TACK.

(1) Budget, n° 122. III (session de 1895-1896).

Budget amendé, n° 4. III.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DE KEPPEL, ROSSEEUW, HAMBURSIN, RAEPSAET, KOCH et VAN LIMBURG STIRUM.